

# MESSAGER DE TAHITI.

Annances : 4 francs la ligne  
AU COMPTANT.  
S'adresser à l'imprimerie du  
Gouvernement.

## PARTIE OFFICIELLE.

### MINISTÈRE DE LA MARINE ET DES COLONIES.

DIRECTION DES COLONIES. — Bureau de législation et d'administration.

Ordre de promulguer divers actes insérés au *Moniteur* et de procéder, à la proclamation de l'Empire.

#### CIRCULAIRE N. 172.

Paris, le 2 Décembre 1852.

#### MONSIEUR LE COMMISSAIRE,

Vous trouverez au *Moniteur* du 2 décembre, qui vous parviendra en même temps que la présente dépêche, l'acte de promulgation du sénatus-consulte du 7 novembre, portant rétablissement de l'Empire.

Vous voudrez bien, aussitôt après la réception de la présente dépêche, faire publier cet acte et le sénatus-consulte qui est au *Moniteur* du 9 novembre, et pourvoir à la proclamation de Sa Majesté l'Empereur Napoléon III avec la solennité que comporte cette grande cérémonie nationale. Cette proclamation sera faite au chef-lieu de la colonie, en présence des autorités et de la garnison. Le désir de Sa Majesté est, qu'aux colonies comme en France, cette journée soit principalement marquée par des actes de bienfaisance et de charité publique.

Vous ferez en même temps promulguer d'après le texte inséré à la partie officielle du *Moniteur* de ce jour :

1<sup>o</sup> Le décret impérial relatif à l'invalidité des arrêts et jugements ;

2<sup>o</sup> Le décret impérial qui règle les dénominations à donner désormais aux cours d'appel et aux officiers du ministère public ;

Recevez, monsieur le commissaire, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le ministre de la marine et des colonies,

Signé : THEODORE DUCOS.

La proclamation de l'Empire, ainsi que les deux décrets spécifiés dans la précédente dépêche ministérielle, ont été insérés à la partie officielle du journal de dimanche dernier.

Les punitions infligées pour fautes légères contre la discipline ont été levées.

Il a été délivré une journée de solde ainsi qu'une ration de vin aux sous-officiers et soldats de toute arme.

## PARTIE NON OFFICIELLE.

(Extrait du journal le *Vea no Tahiti*).

Dimanche dernier l'Empire a été proclamé dans la colonie et à bord de tous les bâtiments de guerre de la rade au milieu des retentissements de plus de trois cents coups de canon. Une foule nombreuse réunie sur l'esplanade du Gouvernement écoutait en silence la lecture de la proclamation ; au moment où le commissaire impérial, se tournant vers la troupe formée en carré dans la cour d'honneur, prononça ces derniers mots : « Soldats, vous savez ce que veut ce cri sur les champs de bataille. Vive l'Empereur ! » un frisson électrique saisit les indigènes eux-mêmes, et l'air s'emplit de cet écho de la patrie, de ce glorieux souvenir du siècle : Vive l'Empereur !

Quelle est donc cette puissance mystérieuse de la gloire qui surprend ainsi les hommes et les émeut si puissamment, à travers les espaces et les âges ? Qu'en Europe, au retour de ce signal de tant de victoires, peuples et trônes en ont ressenti une forte secousse, ce fait paraît simple ; chacun a pu croire que la grande ombre de Napoléon se relevait de toute sa hauteur ; l'imagination a pu revoir encore nos triomphantes armées marcher au pas de charge de Paris à Moscou.

Mais sur les rivages de Taïti, séparés de la France par l'épaisseur entière de la terre, qu'il y ait de sympathiques retours vers cette époque mémorable de notre histoire ; voilà ce qui a lieu d'étonner ; et pourtant il est vrai que le nom du vainqueur d'Austerlitz et d'Éma est entré dans la mémoire des indigènes comme si c'était le nom d'un de leurs héros ou de leurs dieux. Ici cependant ce n'est pas le souvenir seul qui coiffe les âmes ; à ce mot d'Empire il semble qu'on sente l'avènement d'une politique plus haute que celle des dernières années, une autorité plus respectée, une administration plus ferme, une volonté plus énergique, plus sûre d'elle-même, plus tenace vers son but.

Le trône entouré de plus d'éclat répand jusqu'à nous ses rayons ; le fantôme des révolutions qui enchaînaient et paralysait la France s'efface ; l'abysses entrouvert sous la société se reforme ; une étoile nous guide dans l'avenir épuré tout à coup ; la France se remet en marche vers de hautes destinées ; et Taïti qui semblait à chaque instant s'en détacher, voit avec joie se reconstruire et se resserrer les liens qui l'unissent à notre patrie ; l'espérance pénètre au cœur de tous ; Taïti fait partie de la France et recevra les reflets de la grande nation rendue à elle-même et libre enfin de se développer suivant les conditions de son génie.

Toute la journée du dimanche la ville a respiré un air de fête. Le soir il y eut illumination ; dîner chez le gouverneur, où assistaient Sa Majesté la Reine et son mari, ainsi que les consuls d'Angleterre et des États-Unis ; toast solennel en l'honneur de Sa Majesté Napoléon III et dans la soirée, grande réception dans les salons du Gouvernement. La population répandue en foule dans les rues ne s'est écoulée que lentement ; il était fort tard quand la ville est rentrée dans l'obscurité et le silence.

L'enclos de Papété est presque entièrement mis en culture. La Reine elle-même s'est transportée sur les lieux pour encourager les travailleurs. Telle est la rapidité de la végétation sous ce climat qu'avant que les derniers hameaux du district aient achevé leurs défrichements et répandu leurs semailles, les premiers venus voient leurs graines pousser, percer la terre et la couvrir de verdure. Cette première apparence promet une récolte abondante. Un généreux esprit d'émulation anime et les chefs et les habitants ; les nouvelles qui nous arrivent des districts sont des plus favorables ; partout les enclos se cultivent, les routes s'améliorent, les écoles se peuplent d'enfants ; l'école de Papété qui, dans ces derniers temps avait été presque délaissée, compte aujourd'hui 110 écoliers ; et la proportion est la même dans les autres districts. Le passage des deux bateaux à vapeur de Californie, l'or qu'ils ont répandu, ont excité tous les esprits. Les avantages qui résulteraient d'une communi-

cession constante entre l'Amérique et la Nouvelle-Hollande sont palpables aujourd'hui pour tous les habitants. Jamais on n'avait vu dans nos rues, sur la plage, tant de robes de soie, tant de fraîches toilettes. Les indigènes se piquent d'honneur; ils ne veulent pas que le Gouvernement ait seul le mérite d'avoir attiré les navires et les passagers; ils travaillent à l'envi pour assurer aux voyageurs des provisions abondantes. Le nombre des pirogues de pèche va croissant; chaque matin des chargements de poissons abondent au quai; mais tel est le goût des indigènes pour cette nourriture favorite, telle est aussi l'aisance générale, qu'à peine arrivé sur le marché tout est enlevé comme aux enchères. Ces faits sont significatifs; il est évident pour tout le monde que Taïti prend une vie nouvelle.

#### NOUVELLES DIVERSES.

Le gouvernement ayant reçu l'avis hier mercredi dernier que dans le district de Papeëti une maladie singulière, accompagnée des symptômes les plus alarmants, s'élevait sur les indigènes, a envoyé sur-le-champ le chirurgien-major du Paquet pour s'assurer sur les lieux mêmes du véritable caractère de cette affection et porter les premiers secours. Ainsi qu'il arrive toujours en pareil cas, les bruits étaient exagérés; la peur avait grossi le mal; ce n'était qu'une fausse alarme.

Nous avons reçu le rapport du chirurgien. Ce n'est qu'une fièvre typhoïde à type intermittent, dont le sulfate de quinine, la diète et quelques soins viendront bientôt à bout. Le plus grand obstacle qu'on ait à vaincre est la vaine terreur des indigènes qui se frappent l'esprit d'un mal imaginaire se croient voués à une mort sûramentelle et, au lieu de rester cots dans leurs cabanes, à l'abri des brises du sud-est qui, pendant la nuit, soufflent plus froides que de coutume, vont s'étendre au bord de la mer sur des nattes, sans autre toit que la voûte du ciel, résignés à mourir, sans même essayer des plus simples remèdes.

Nous espérons que la sollicitude du Gouvernement détruira bientôt ces fâcheuses influences et que le mal n'aura pas de suite.

#### Mouvement du port de Papeete du samedi 17 au samedi 23 avril 1853.

##### ENTRÉS.

##### NEANT.

##### BÂTIMENTS SORTIS.

16 avril. Brg chilien *Sereno*, capitaine Larragun, pour Valparaiso, huile, bois de chauffage, etc., 30,200 francs.

16. Côte de Huahine *Mun*, capitaine Moïno, pour Huahine, sur lest.

16. Goëlette de Raiatea *Eucine*, capitaine Hackett, pour Huahine, objets d'échange, 16,000

18. Trois mâts anglais *John-Y-Williams*, capitaine Morgan, pour les îles sous le vent, provisions pour les missionnaires.

19. Goëlette française *Ogha*, capitaine Lewis, pour les Pômotou, objets d'échange, 4,000

#### CALE DE BALAGE.

La goëlette *L'Emeline* va être halée sur cale prochainement.

Le *James-Edwards* continue ses réparations au quai d'abattage.

#### AVIS.

Le navire américain *Emily-Taylor*, de New-Bedford, du port de quatre cents tonneaux, capitaine *Nehemiah West*, et *Barton Ricketson*, propriétaire, ayant été forcé de rentrer dans le port de Papeete à cause d'une voie d'eau : la somme de cinq mille piastres ou vingt-cinq mille francs, au taux du pays, étant nécessaire pour réparer le navire, afin qu'il puisse continuer son voyage, avis est donné au public qu'on a besoin de la somme ci-dessus mentionnée pour faire les réparations de ce bâtiment, et que l'emprunt sera fait sur la quille, le corps et le gréement

dormant et courant, appareaux, fret et chargement dudit navire *Emily Taylor*. Si quelqu'un veut fournir cette somme, il voudra bien s'adresser par écrit à M. le consul des États-Unis, à Papeete.

#### NOTICE.

The american ship *Emily Taylor*, of New-Bedford, of the burden of four hundred tons, whereof *Nehemiah West* is master and *Barton Ricketson* is owner, having been obliged to put into the port of Papeete on the 25th ultimo, in consequence of the ship being in a leaky condition; the sum of five thousand dollars or twenty five thousand francs currency being required to repair, disburse, to enable the said ship to proceed on her voyage: Public notice is hereby given, that the above mentioned sum is wanted for the purpose aforesaid, on bottomry to be taken on the keel, hull, tackle, rigging, apparel, freight and cargo of the said ship *Emily Taylor*. Should there be any parties willing to furnish the above sum for the purpose required, they are requested to give notice thereof in writing to the consul of the United States, at this Port.

Papeete, April 8th 1853.

#### Signed: NEHEMIAH WEST.

#### POUR LONDRES DIRECTEMENT.

Le beau brick-goëlette *Caroline Hort*, de 350 tonneaux, partira le 10 mai ou quelques jours plus tard. Ce navire, bon voilier, a des emménagements supérieurs pour des passagers de chambre et d'entrepont.

Pour passage seulement, s'adresser à MM. Hort frères.

#### FOR LONDON DIRECT.

To sail on or about the 10th of May the fine fast sailing brigantine *Caroline Hort*, 350 tons burthen he has superior accomodation for cabin or steerage passengers.

For passage only apply to

#### HORT BROTHERS.

#### AVIS.

Le trois mâts *Ellen-Brooks*, jaugeant quatre cent soixante-quatre tonneaux, de New-Bedford, dans l'état de Massachusetts, États-Unis d'Amérique, dont le soussigné est capitaine, et *Barton Ricketson*, dudit New-Bedford, est armateur, ayant relâché dans le port de Papeete, avec une forte voie d'eau, on a besoin d'une somme de huit mille piastres, ou quarante mille francs, monnaie courante, afin que le soussigné puisse réparer le susdit navire *Ellen-Brooks*. L'emprunt se fera sur la quille, sur le corps, sur le gréement dormant et courant, sur la cargaison et sur le fret dudit navire.

Si quelqu'un désire avancer la susdite somme de quarante mille francs, monnaie courante, il le fera savoir par écrit à M. le consul des États-Unis, à Papeete.

Signed: DARVIS.

Papeete, le 16 avril 1853.

#### NOTICE.

The ship *Ellen-Brooks*, of New-Bedford, in the state of Massachusetts, United-States of America, whereof the undersigned is master, and *Barton Ricketson* of said New-Bedford is owner, of the burden of four hundred and sixty four tons, having put into the port of Papeete in a very leaky condition, and needing funds of the amount of eight thousand dollars, or forty thousand francs currency, to enable the undersigned to effect repairs on said ship *Ellen-Brooks*, a bottomry bond will be given on the hull, spars, tackle, apparel, furniture, cargo, and freight of said ship.

Any person, or persons being desirous to advance the above amount of forty thousand francs currency, will please send in sealed proposals to the consul of the United States at this port. Papeete (Tahiti), April 16th 1853.

Signed: DARVIS.

Les souscripteurs dont l'abonnement finit le 1 mai sont priés de le renouveler s'ils ne veulent pas éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.

Le gérant: BROT.